

Décision

Générale

colonial

Décision n° 53-467-1935 Congés

n° 53-467-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 octobre 1935

Numéro JO
n° 467 du 31/10/1935

Date du numéro
31 octobre 1935

TEXTE INTÉGRAL

un congé de maladie à demi-solde de présence dégagée de tous accessoires d'une durée de six mols, est accordé à l'agent de 5e classe des douanes Donlé Abar, pour en jouir à Borama (Somaliland), du 16 ociobre 19395 au 16 avril 1936.